

# E-learning

## Services échange et partage



**MIRC**

# Bienvenue

---

Cette présentation vous permet de découvrir les usages possibles avec les services d'Echange et Partage MIRC.

En cas de besoin, pour un accompagnement personnalisé, contactez le correspondant MIRC de votre établissement ou le référent MIRC régional : [referent-mirc@esante-centre.fr](mailto:referent-mirc@esante-centre.fr)

Bonne initiation.

# Les services MIRC

	PACS mutualisé	Archivage mutualisé	Echange & Partage d'examens d'imagerie
<b>Cible</b>	Etablissements ou structures non dotés d'un PACS ou souhaitant le renouveler	Etablissements ou structures déjà dotés d'un PACS	Tous les professionnels médicaux publics ou privés habilités quel que soit leur lieu d'exercice
<b>Principale fonction</b>	Assurer la gestion des images et leur diffusion au sein d'un établissement	Stocker les examens d'imagerie chez un hébergeur agréé HDS	Accéder aux examens quel que soit leur site de production → Diffusion externe → Accès aux antériorités : communauté régionale
<b>Bénéfices recherchés</b>	→ Disposer d'une offre compétitive sans recourir à une consultation ou à une mise en concurrence	→ Réduire les coûts → Fiabiliser la conservation des examens d'imagerie antérieurs	→ Améliorer la prise en charge du patient → Eviter la redondance des examens

# Les services d'échange et de partage d'imagerie médicale

- Permettent d'accéder au dossier d'imagerie d'un patient, quel que soit leur lieu de production, dès que [l'établissement producteur est adhérent au projet MIRC](#). Cet accès est possible si le patient ne s'est pas opposé au partage de ses données personnelles.
- Les services d'échange et partage actuellement disponibles sont :
  - **Diffusion externe** : permet l'accès au dossier d'imagerie via un portail sécurisé au moyen d'un simple navigateur internet. Il est particulièrement adapté pour la diffusion vers la médecine de ville. L'ouverture du portail par le professionnel est soumise à une authentification par carte CPS et à l'ajout du code de partage remis par le patient. Ce code est généré par la structure ou l'établissement producteur de l'examen et transmis exclusivement au patient.
  - **Recherche d'antécédents via la communauté de partage régionale** : facilite l'accès aux antécédents d'imagerie d'un patient lors de sa prise en charge. D'une simple recherche depuis le PACS ou depuis une URL sécurisée les éventuels examens antérieurs produits dans d'autres établissements ou structures adhérentes sont proposés aux professionnels de santé pour améliorer la qualité du diagnostic par comparaison. Cet usage est particulièrement adapté aux professionnels de santé (radiologues, cliniciens) des établissements producteurs d'images. L'affichage des images est dépendant du temps d'archivage qui peut-être plus ou moins long, ce service n'est pas conseillé pour de la prise en charge en urgence.

Ces services ne sont pas des outils de téléradiologie ou télémedecine (pas de formalisation des demandes d'interprétation, d'expertise, et de contexte patient).

# Les conditions à la mise en œuvre des services

---

## 1. Le conventionnement de votre établissement ou structure de santé avec le GIP e-santé CVL.

### • Les principales implications du conventionnement :

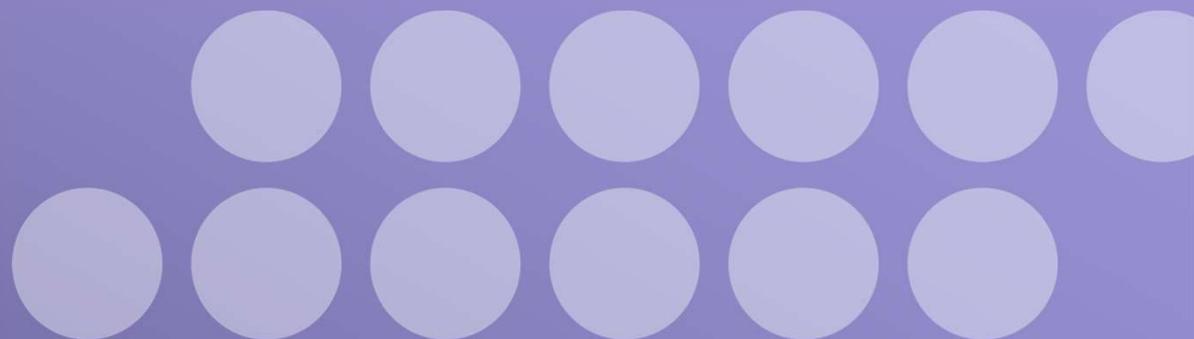
- ▶ Désignation d'un Correspondant MIRC dans votre établissement
- ▶ Définition et respect de la **gestion des droits d'accès** et des conditions d'utilisation des services échange et partage
- ▶ Respect du contenu et des **modalités d'information au patient**
- ▶ Gestion des **demandes patients** (demande opposition)
- ▶ Collaboration avec le GIP e-santé CVL pour le **suivi des traces de partage** ou d'accès aux examens dans le cadre des usages
- ▶ Participation à la **gouvernance régionale** du projet échange et partage MIRC

## 2. La signature de la charte échange et partage par l'ensemble des professionnels utilisateurs de la communauté de partage MIRC.

# Les services échange et partage et le consentement du patient

- Le service de diffusion externe s'appuie sur un consentement explicite du patient, il fournit le courrier code de partage.
- Les services de communautés de partage s'appuient sur le **consentement implicite** du patient.
- **L'information du patient est obligatoire** et doit être diffusée à tous les niveaux de prise en charge :
  - **Une information préalable du patient au partage :**
    - ▶ **Par l'établissement producteur de l'examen :** par voie d'affichage (affiche + note) et dès que possible à l'oral en présence du patient
    - ▶ **Contenu et modalités d'information patient communs** à tous les établissements ou structures de santé participant au service
    - ▶ **Seulement en cas d'urgences vitales,** le ou les examens peuvent être partagés sans information préalable du patient
  - **La gestion des demandes d'opposition au partage par le patient :**
    - ▶ **Les demandes d'opposition d'un patient** au partage d'un ou plusieurs examens, ou pour la totalité de ses examens, **doivent être centralisées au niveau du correspondant MIRC et de la direction des usagers** de votre établissement pour être traitées en conformité avec les directives indiquées dans la convention Echange & Partage

# 01



COMMENT VISUALISER LES ANTÉRIORITÉS DE MON PATIENT ?

QUELS SONT LES ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES ?

COMMENT COMPARER DES EXAMENS PROVENANT D'UN AUTRE ETABLISSEMENT ?

# Communauté de partage régionale : recherche d'antériorités

## Accès depuis Vue Pacs\*

\*Accès réservé aux signataires de la charte échange et partage, fournie par le correspondant MIRC

**1.**  

**2.** Deux dossiers de recherche : MIRC historique et MIRC Centres Imagerie



- **Entrevos identifiants**
  - **Utilisateur = matricule**
- La communauté MIRC apparait sous le répertoire « Data Center »
- Cliquer sur l'un des deux dossiers MIRC pour l'ouvrir
- Les examens d'un patient provenant des deux dossiers peuvent être comparés

**3.**

Nom du patient	ID du patient	Date de naissance	Date <sup>2</sup>	Modalités	A un compte rendu	Nombre d'...	ID du site <sup>3</sup>	Emetteur <sup>4</sup>
test,test* <sup>1</sup>								
Test, Test	xx	06/06/2012	07/06/2012	RF	N	3	423	csrom41200
Test, Test	4547	Inconnu	02/11/2013	RF	N	2	423	csrom41200

**1** Entrer les critères de recherche (nom,prénom). Appliquer les mesures d'identitovigilance (date de naissance, homonymie) - \*pour étendre la recherche.  
**2** Limiter la recherche sur la période de l'examen recherché  
**3** ID du site et Emetteur déterminent l'établissement où a été fait l'examen  
**3 4** L'émetteur est le nom du serveur PACS. Il est basé sur le code postal de l'établissement

**4.** Pour ouvrir, double clic sur la ligne de l'examen

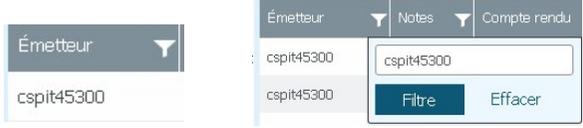
### REMARQUES

- Un examen récent (moins de 4 heures) peut être plus lent à s'afficher, l'examen n'étant pas encore présent sur le Data Center
- Les examens d'un même patient réalisés dans des établissements différents n'apparaissent pas dans l'historique du patient
- Le PACS considère que les examens d'établissements différents sont des examens de patients différents (IPP différents)
- Les examens d'établissements différents ne peuvent être modifiés
- Il est déconseillé d'utiliser la communauté régionale pour lire les examens de votre établissement, car ce lien utilise la bande passante inutilement.

# Communauté de partage régionale : recherche d'antériorités

## Accès depuis Vue Explorer (web)\*

\* Accès réservé aux signataires de la charte échange et partage, fournie par le correspondant MIRC

<b>1.</b> 	Utiliser sur le bureau Windows l'icône « PACS Web » afin de se connecter au PACS.
<b>2.</b> 	Se connecter au <u>PACS Vue Explorer</u> avec les mêmes identifiants PACS. LettresMatricule + Mot de passe habituel du PACS.
<b>3.</b>  	Cliquer sur l'arborescence « MIRC».
<b>4.</b> 	En recherche libre, possible de saisir « nom,prenom, sexe, date de naissance, H/F »
<b>5.</b> 	Possibilité de filtrer sur les colonnes du tableau de résultat. Possibilité d'enregistrer les filtres.
<b>6.</b> Double clic sur l'examen pour accéder à la visionneuse Vue Motion pour l'affichage des images.	

# Communauté de partage régionale : recherche d'antériorités

## ● Les établissements partenaires

CENTRES	Champ EMETTEUR	Champ SITE
Amboise Château-Renault (CHIC)	csamb37400	426
Blois (CH)	cschb41000	414
Bourges (CH)	csbrg18000	402
Chartres (CH)	cscha28630	409
Châteaudun (CH)	cschd28200	412
Châteauroux – Le blanc (CH)	cscht36019	403
Dreux (CH)	csdrx28000	407
Gien (CH)	CH_GIEN	427
Issoudun (CH)	csiss36105	424
Loches (CH)	csloc37600	406
Nogent le Rotrou (CH)	csngr28401	208
Orléans (CHR)	csorl45000	213
Pithiviers (CH)	cspit45300	418
Romorantin (CH)	csrom41200	423
Tours (CHRU)	cstrs37000	401
Vierzon (CH)	cschv18100	415
St Amand Montrond (CH)	cssam18200	419
Centre St Jean – St Doulichard	scsosj18230	421

CENTRES IMAGERIE	Champ EMETTEUR	Champ SITE
IMAGERIE 37 Imagerie en coupe	csima37542	1407
IMEGA j+1	csgat45200	1414
CIBER CHTX j+1	cschx36000	1408

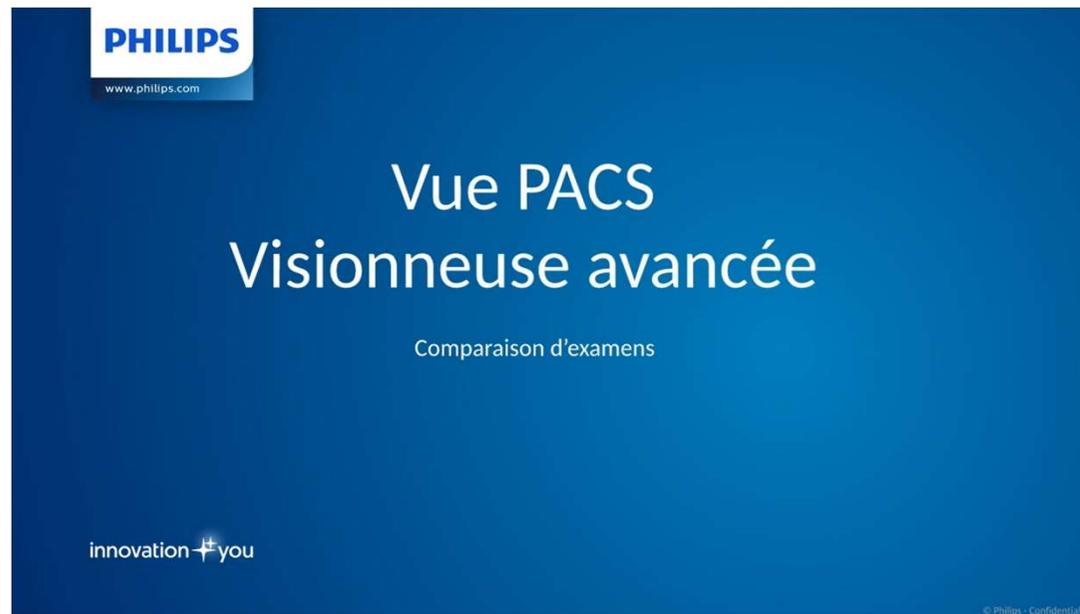
Etablissements non référencés		
Vendôme (CH)	csven41106	425

## ● Mise à jour janvier 2024



# Communauté de partage régionale : recherche d'antériorités

- Comparaison d'examens avec des IPP différents



<https://youtu.be/D-hrrDpB2os>



# 02

- Etablissements utilisateurs
- CH Blois
  - CH Bourges
  - CH Châteaudun
  - CH Châteauroux
  - CHIC Amboise Château Renault
  - CH Dreux
  - CH Loches
  - CH de Pithiviers
  - CH de Vierzon
  - CH Issoudun
  - CH Romorantin
  - CHR d'Orléans
  - CHRU de Tours

## DIFFUSION EXTERNE

COMMENT TRANSMETTRE DES RESULTATS D'EXAMENS D'IMAGERIE Á LA  
MEDECINE DE VILLE ?





# Merci de votre attention

---

Vous venez d'effectuer avec succès votre formation aux services d'Echange et Partage.

Vous pouvez consulter et signer votre consentement et Charte afin de disposer des droits d'accès aux services Echange et Partage

En cas de questions, contacter le correspondant MIRC de votre établissement ou le référent régional ([referent-mirc@esante-centre.fr](mailto:referent-mirc@esante-centre.fr))



e.Santé  
Centre-  
Val de Loire  
LE GROUPEMENT RÉGIONAL